

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 22 AVRIL 2014

PRESENTS : HOSCHAR Jacky, LAPOIRIE Catherine, HOZÉ Michel, LALLIER Solange, DEKHAR Nadia

ABSENT EXCUSE : BESOZZI Daniel procuration à HOZÉ Michel

ORDRE DU JOUR

1. Budget primitif 2014
2. Commission permanente d'aide sociale
3. Commission Personnes Âgées
4. Délégués au CNAS
5. Délégués à l'UDCCAS
6. Délégués au Comité de Pilotage de la structure multi-accueil
7. Délégués au Comité de Pilotage du Contrat Enfance Jeunesse
8. Aides sociales

POINT 1 : BUDGET PRIMITIF 2014

DCA N°09/2014

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le budget primitif présenté par le Président et s'élevant à :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - Dépenses : 745 000 €
 - Recettes : 745 000 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Dépenses : 2 680 €
 - Recettes : 2 680 €

POINT 2 : COMMISSION PERMANENTE AIDE SOCIALE

DCA N°10/2014

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de fixer la composition permanente d'aide sociale comme suit :

Membres :

- Catherine LAPOIRIE
- Solange LALLIER
- Daniel BESOZZI

POINT 3 : COMMISSION PERSONNES ÂGÉES

DCA N°11/2014

Conformément à sa délibération du 12 septembre 2005 le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de fixer la composition de la commission comme suit :

- Membres nommés du CIAS :
 - Nadia DEKHAR
 - Solange LALLIER
 - Antoinette CHARF
 - Daniel BESOZZI
- Charge le Président de désigner les membres volontaires au sein de la commission personnes âgées

Mme Nadia DEKHAR en est nommée responsable.

POINT 4 : DÉLÉGUÉ AU CNAS

DCA N°12/2014

Le Président expose au Conseil d'Administration que la durée du mandat des délégués locaux du CNAS est calée sur celle du mandat municipal. A ce titre, il doit être procédé à désignation des nouveaux délégués locaux élu et agent.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de désigner Solange LALLIER comme déléguée élue du CNAS.

POINT 5 : DÉLÉGUÉ À L'UDCCAS**DCA N°13/2014**

Le Conseil d'Administration mandate Catherine LAPOIRIE comme candidate, pour le représenter au sein de l'Assemblée Générale de l'UDCCAS.

POINT 6 : STRUCTURE MULTI-ACCUEIL**DCA N°14/2014****🌀 COMITÉ DE PILOTAGE :**

Le conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de fixer la composition comme suit :

- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales
- Un représentant de la Protection Maternelle Infantile
- Un représentant de la Croix Rouge (gestionnaire)
- Le directeur de la structure
- Des membres du CIAS élus : Catherine LAPOIRIE, Solange LALLIER, Daniel BESOZZI

POINT 7 : SECTEUR JEUNESSE**DCA N°15/2014****🌀 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :**

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de fixer la composition comme suit :

- le ou les représentant(s) de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
- le ou les représentant(s) de la Protection Maternelle Infantile
- le ou les représentant(s) de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Les membres du CIAS, élus: Catherine LAPOIRIE, Nadia DEKHAR, Solange LALLIER, Daniel BESOZZI

POINT 8 : AIDES SOCIALES**DCA N°16/2014**

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur des demandes d'aide sociale. Conformément à la procédure, les détails du présent point sont précisés dans le second registre.